

**A-2950/17-34**



**CHFEP**

Chambre des fonctionnaires  
et employés publics

26, boulevard Royal | L-2449 Luxembourg | Tél.: 47 22 41-1 | Fax: 47 23 74 | [chfep@chfep.lu](mailto:chfep@chfep.lu) | [www.chfep.lu](http://www.chfep.lu)

# A V I S

**sur**

**le projet de règlement grand-ducal déterminant les  
modalités des épreuves de l'examen de fin d'études  
secondaires techniques du régime technique**

Par dépêche du 24 avril 2017, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a demandé, "*pour le 12 juin 2017 au plus tard*", l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics sur le projet de règlement grand-ducal spécifié à l'intitulé.

Le projet en question modifie les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique, notamment en ajoutant à la division "*technique générale*" la section "*sciences naturelles*" créée par le règlement grand-ducal du 23 juillet 2016. En outre, pour la division des professions de santé et professions sociales, une note précise la computation de la discipline d'éducation physique et, finalement, la division administrative et commerciale du régime de la formation de technicien de l'ancien régime est supprimée.

Comme il s'agit d'un projet de règlement grand-ducal purement technique, la Chambre des fonctionnaires et employés publics n'a ni de remarques ni d'objections à faire et, partant, se déclare d'accord avec le projet lui soumis pour avis.

*(Avis émis conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 2, du règlement d'ordre interne de la Chambre des fonctionnaires et employés publics).*

Luxembourg, le 19 mai 2017.

Le Directeur,

G. MULLER

Le Président,

R. WOLFF